

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03007

Numéro SIREN : 813 338 324

Nom ou dénomination : A LA MAISON

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2023 sous le numéro de dépôt 15385

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 613 129.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 815 137.25 Euros et dégageant un bénéfice de 31 346.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Vf

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	162 700		
Installations générales agencements aménagements divers	47 177		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 610		
TOTAL	48 787		
Prêts, autres immobilisations financières	11 640		
TOTAL	11 640		
TOTAL GENERAL	223 127		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			162 700	162 700
Installations générales agencements aménagements divers			47 177	47 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 610	1 610
TOTAL			48 787	48 787
Prêts, autres immobilisations financières			11 640	11 640
TOTAL			11 640	11 640
TOTAL GENERAL			223 127	223 127

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	37 459	5 437		42 896
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 610			1 610
TOTAL	39 069	5 437		44 506
TOTAL GENERAL	39 069	5 437		44 506

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 437				
TOTAL	5 437				
TOTAL GENERAL	5 437				

VF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 640	11 640	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 551	1 551	
Impôts sur les bénéfices	10 161	10 161	
Taxe sur la valeur ajoutée	843	843	
Débiteurs divers	20 574	20 574	
TOTAL	44 769	44 769	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	112 317	3 779	108 539	
Fournisseurs et comptes rattachés	95 663	95 663		
Personnel et comptes rattachés	8 289	8 289		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 256	6 256		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 706	13 706		
Autres impôts taxes et assimilés	987	987		
Groupe et associés	89 278	89 278		
Autres dettes	716	716		
TOTAL	327 212	218 674	108 539	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 482			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 165			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	100			100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	160 000			160 000	
Total	160 000			160 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

VF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

VF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

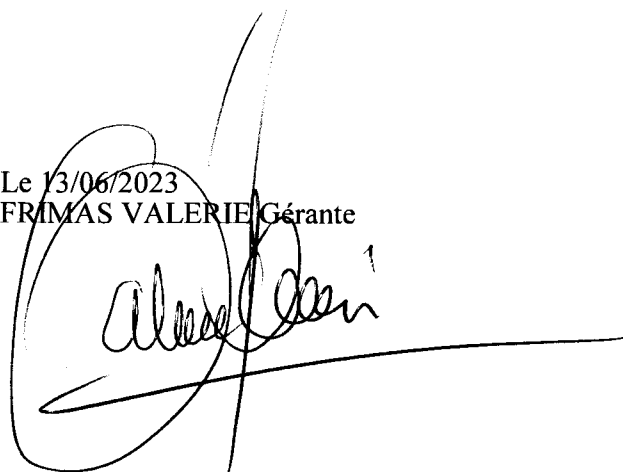
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 551
Total	1 551

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	7 028
Total	7 028

Charges et produits constatés d'avance

Le 13/06/2023
FRIMAS VALERIE Gérante



POUVOIR

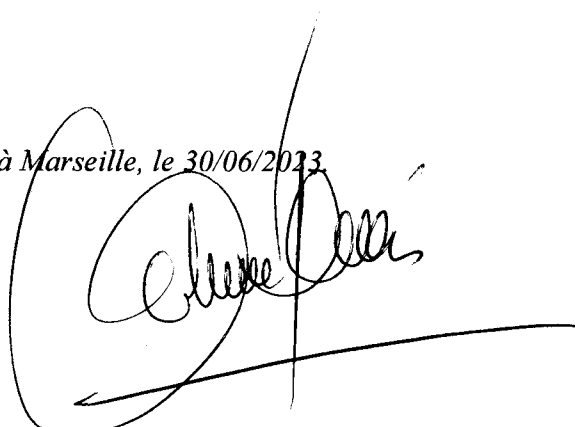
Je soussigné(e) Madame Valérie FRIMAS
Demeurant 168 avenue Clos Bey – 13008 Marseille
Gérant(e) de la EURL A LA MAISON
Donne pouvoir Monsieur KAMIEL Alain, Expert Comptable
Demeurant 393 avenue du Prado – Bât A – Etage 2 – 13008 Marseille

De, pour moi et en mon nom, signer et déposer au Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE et partout où besoin sera, ma demande :

- Dépôt des comptes annuels 2022

Au registre du Commerce conformément à l'article 6 du décret N° 67.237 du 23 Mar 1967 et l'article 1^{er} de l'arrêté de 24 décembre 1975.

Fait à Marseille, le 30/06/2023.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Kamiel', is written over the date. A long horizontal line extends from the bottom of the signature across the page.

EURL A LA MAISON

EURL au capital de 1 000.00 Euros
RCS MARSEILLE N° 2015B03007
Siège social : 475 RUE PARADIS
13008 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 815 137.25 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 857 804.88 Euros, soit une diminution de 4.97- %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 31 346.95 Euros, soit 3.85 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 828 147.27 Euros contre 867 215.09 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 4.50- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 796 800.32 Euros contre 805 619.59 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 1.09- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 97 947.23 Euros et représentent 12.02 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 36.47 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 5 437.00 Euros et représentent 0.67 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 37 084.41 Euros soit 4.55 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	197 496.09 -	253 702.87 =	56 206.78-
Exercice en cours	221 950.34 -	214 894.86 =	7 055.48

Soit une augmentation de 63 262.26 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 31 346.95 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	31 346.95 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	100.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	284 817.77 Euros
Situation nette	:	285 917.77 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

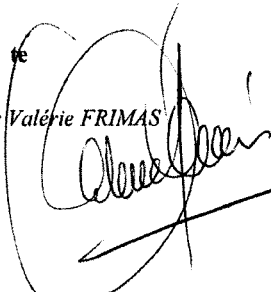
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

te
Madame Valérie FRIMAS



LA GERANCE

A LA MAISON
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au Capital de 1 000 Euros

Siège Social : 475 rue Paradis
13008 MARSEILLE

RCS Marseille 813 338 324

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-trois,
Le trente juin, à onze heures, au siège social,

Madame Valérie FRIMAS, propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la société A LA MAISON, agissant en sa qualité d'associé unique et de seule gérante de ladite société.

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seule gérante de la société, Madame Valérie FRIMAS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- l'affectation du résultat de cet exercice
- la rémunération de sa gérance

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 31 346.95 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

VF

En conséquence, l'associée unique donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 31 346.95 €.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- 31 346.95 € ----- en report à nouveau

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

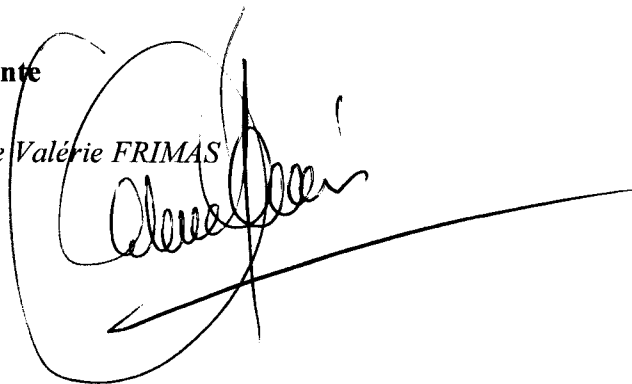
L'associée unique décide d'approuver sa rémunération annuelle nette perçue au cours de l'exercice écoulé, ainsi que la prise en charge par la société de ses cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives liées à cette rémunération.

En outre, la gérante pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et gérante.

La gérante

Madame Valérie FRIMAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Valérie Frimas', is written over the printed name. A long horizontal line extends from the bottom of the signature towards the right.